

## 

## Paiement de la marge semestrielle et Remboursement partiel du capital

Le Dépositaire Central / Banque de Règlement porte à la connaissance des Teneurs de Comptes-Conservateurs, que le Trésor Public de Côte d'Ivoire procédera, le 28 décembre 2018, au paiement de la marge semestrielle et au remboursement partiel du «SUKUK Etat de Côte d'Ivoire 5,75% 2015-2020» pour un montant global net d'impôt de 17 192 187 500 FCFA (Dix Sept Milliards Cent Quatre Vingt Douze Millions Cent Quatre Vingt Sept Mille Cinq Cent FCFA).

Pour toute information complémentaire, les intéressés sont priés de contacter le service financier de cette opération : SGI BNI FINANCES ; 01 BP 670 Abidjan 01 ; Tel.: (225) 20 31 07 77 ; Fax: (225) 20 31 07 78.

Fait à Abidjan, le 18 décembre 2018

Pour le Directeur Général du DC/BR, Le Directeur du Département des Opérations du Dépositaire,

Chargé de l'intérim
Central • DC / BR • Bans a de l'Albanda de l'Albanda de l'Albanda de l'Ouest UEMOA

Chargé de l'intérim
DC / BR • Bans a de l'Albanda de l'Albanda de l'Albanda de l'Albanda de l'Ouest UEMOA

Chargé de l'intérim
DC / BR • Bans a de l'Albanda de l'Albanda de l'Albanda de l'Albanda de l'Albanda de l'Ouest UEMOA

Guimba SYLLA

